



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 19 MARS 2019

Administration communale de
Redange/Attert
38, Grand'Rue
L-8510 REDANGE/ATTERT

N/Réf.: 92927 CD/mow

Monsieur le Bourgmestre,

En réponse à votre requête du 8 février 2019 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'abattage d'arbres en vue d'installation/agrandissement d'une aire de jeux sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de REDANGE/ATTERT: section D de REDANGE, sous le numéro 80/5554, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. L'abattage sera réalisé sur un terrain inscrit au cadastre de la commune de Redange/Attert, section D de Redange, sous le numéro 80/5554, au lieu-dit « rue de Niederpallen », conformément à la demande et aux plans soumis.
2. L'abattage se limitera aux arbres repris dans l'enceinte marqué sur le plan soumis, à savoir un hêtre fourchu plusieurs fois avec risque éminent de casser, un frêne moribond atteint de la maladie du frêne et quelques douglas.
3. Les travaux d'abattage se feront jusqu'au 31 mars 2019, sinon entre le 1^{er} octobre et fin février.
4. Les arbres à abattre seront marqués au préalable du marteau de l'Etat par le préposé de la nature et des forêts (M. Max Schroeder, tél : 621 202 189) qui sera averti avant le commencement des travaux d'abattage.
5. Les arbres seront remplacés sur place par un groupe de 6 sujets haute-tige d'essence feuillue autochtone de préférence en printemps 2019 mais au plus tard pour le 15 avril 2020 et suivant les instructions du préposé de la nature et des forêts.
6. En cas de reprise moindre des plantations, un regarnissage annuel sera effectué par vos soins.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations éventuellement requises.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments très distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable


Carole DIESCHBOURG

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-OUEST
- Commune de REDANGE/ATTERT